

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2022-2023

ÉCOLE : École élémentaire Chantal-Benoit

EN DATE DU : 2022-11-25

DATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2023

DATE DE RÉVISION : Novembre 2023

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : CF, ZC, AM, GS, PA, AM, AO, AK

Nom de la direction de l'école : Sylvie Talbot-Lambert

Membre du personnel enseignant : Célia MacDonald

Membre du personnel non-enseignant : Lamia Tebbal

Nom du parent, tuteur ou tutrice : à combler

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Sara Carver

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Jackie Gakumba

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« intimidation », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2023, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2023, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école par les cercles proactifs afin de développer les compétences pour les relations saines.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> Formation du personnel enseignant et non enseignant sur les cercles proactifs. <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 journée de formation 	Tout le personnel est formé sur les cercles proactifs.	Formatrice IIRP ou par le conseiller pédagogique des écoles sécuritaires et bienveillantes	19 octobre 2022 (CAP pour enseignants) Personnel non-enseignant : Janvier 2023
<ul style="list-style-type: none"> Construire les bases de l'approche réparatrice par l'emploi des cercles proactifs : les cercles relationnels, de check-in/check-out et les cercles excentriques. 	Au moins 1 cercle par semaine	Enseignant titulaire	Hebdomadaire
<ul style="list-style-type: none"> Construire les bases de l'approche réparatrice par l'emploi des cercles de communication en salle de classe. 	Au moins un cercle par mois	Enseignant titulaire	Mensuel

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2023, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école en utilisant les cercles réactifs pour la gestion des conflits.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> Formation du personnel de l'école sur les cercles réactifs pour la gestion de conflits. 	<p>Tout le personnel est formé sur les cercles réactifs</p>	<p>Formation IIRP ou par le conseiller pédagogique des écoles sécuritaires et bienveillantes</p>	<p>19 octobre 2022 (CAP)</p>
<ul style="list-style-type: none"> Formation des élèves sur les cercles réparateurs en présentant la formule du cercle, les questions et par la mise en pratique par des mises en situation fictive. 	<p>1 session d'enseignement explicite des cercles réactifs</p>	<p>Enseignants titulaires et conseillère des ÉSB</p>	<p>Novembre 2022</p>
<ul style="list-style-type: none"> Formation du personnel sur le chemin de la paix (élémentaire). 	<p>Le personnel sait comment utiliser le chemin de la paix.</p>	<p>Conseiller pédagogique des écoles sécuritaires et bienveillantes</p>	<p>19 octobre 2022 (CAP)</p>
<ul style="list-style-type: none"> Formation des élèves sur le chemin de la paix en présentant la formule du chemin, les questions et par la mise en pratique par des mises en situation fictive (élémentaire). 	<p>Tous les élèves ont eu l'occasion de pratiquer l'utilisation du chemin de la paix avec une situation fictive.</p>	<p>Enseignants titulaires</p>	<p>Janvier 2023</p>

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2023, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2023, chaque classe s'engagera dans des activités de prévention de l'intimidation.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> Présentation de ressources ou de programmes visant la prévention de l'intimidation aux membres du personnel. Présentation de la ressource Enfants Avertis pour visionner la capsule ➤ https://bit.ly/39AXOJD 	Tout le personnel a vu la présentation Enfants Avertis lors de la journée pédagogique	Direction	1 septembre 2022 (JP)
<ul style="list-style-type: none"> Téléchargement des activités numériques de la trousse Enfants Avertis : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création de comptes gratuits avec le courriel du Conseil; ➤ Pour télécharger la ressource, utiliser le lien suivant - https://bit.ly/3zvWqm4 	Tous les enseignants ont accès aux ressources numériques d'enfants avertis	Membres du personnel	Septembre 2022
<ul style="list-style-type: none"> Enseignement de leçons sur la prévention de l'intimidation, la sécurité personnelle, l'autoprotection et la gestion des 	Une leçon par mois est donnée à tous les élèves de l'école	Enseignant d'éducation physique ou enseignant titulaire ou autres membres	Septembre à juin

émotions avec le programme – Enfants Avertis		du personnel enseignant	
<p>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation aux élèves de l'école pour expliquer la politique de l'école en matière d'intimidation lors d'un rassemblement pour : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Expliquer l'intimidation; ➤ Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane; ➤ Expliquer les différentes formes d'intimidation; ➤ Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité; ➤ Expliquer que faire si l'élève voit ou vit des situations d'intimidation; ➤ Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire ou à un adulte de confiance (expliquer la fiche de 	<p>Tous les élèves visionnent le PowerPoint sur la prévention de l'intimidation</p>	<p>Membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école</p>	<p>Novembre 2022</p>

<p>signalisation pour signaler les cas d'intimidation ou de violence);</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire la promotion des organismes externes pour venir en aide aux élèves; ➤ Expliquer les initiatives de l'école pour prévenir l'intimidation à l'école cette année. <p>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation au personnel de l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation du personnel sur les incidents violents lors de la journée pédagogique : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Revue du guide Violence au travail dans les conseils scolaires : un guide de la loi; ➤ Revue de la politique 4,32 du Conseil sur la violence au travail se trouve ici et la directive administrative 4,32 ici. • Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école. 	<p>Tout le personnel est formé sur les incidents violents</p> <p>0,5 journée pour une rencontre d'équipe pour la rédaction du PPIMI de l'école</p>	<p>Direction</p> <p>Membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école</p>	<p>24 octobre (JP)</p> <p>20 octobre - 23 novembre</p>
--	--	---	--

<ul style="list-style-type: none"> Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école et mise à jour lors de la journée pédagogique du mois de novembre et revue de la NPP 144. Affichage du PPIMI dans le salon du personnel de l'école ou le partager dans le TEAMS/OneNote/SharePoint de l'école pour qu'il soit accessible par les membres du personnel de l'école. 	<p>Le plan de prévention validé et prêt à être publié</p>	<p>Direction</p>	<p>25 novembre</p>
<p>Communication à l'intention des parents</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation du plan de prévention lors de la rencontre avec le conseil d'école. Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école. Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation (voir la section rôle des parents, 	<p>Le plan est affiché sur le site de l'école</p> <p>Bulletin envoyé aux parents, tuteurs, tutrices</p>	<p>Direction</p> <p>Direction</p> <p>Direction</p>	<p>1 décembre</p> <p>14 décembre 2022</p> <p>16 décembre</p> <p>28 novembre (semaine anti-intimidation)</p>

Développer les compétences pour les relations saines

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

- **Privilégier des activités qui favorisent le développement des relations saines, du bien-être, de la santé mentale, des émotions, des habiletés socio émotionnelles, de la résolution de conflits, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives à la planification de l'enseignement :**
 - Déterminer les ressources disponibles portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, les menaces, les conflits, la violence physique, l'intimidation verbale, physique et électronique qui se rapportent aux cours enseignés;
 - Déterminer les ressources de la bibliothèque portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives, ainsi que les ressources portant sur l'intimidation;
 - Planifier des leçons en lien avec les thèmes des émotions, des relations saines, les conflits, la violence physique et les différentes formes d'intimidation en salle de classe;
 - Création d'un coin calme en salle de classe ou dans l'école afin de favoriser l'autorégulation;
 - Enseignement et modélisation explicite des outils, fiches et techniques favorisant l'autorégulation;
 - Enseigner, modéliser et encourager l'emploi des pratiques réparatrices en salle de classe et à la récréation;
 - Enseigner, modéliser et encourager l'emploi des cercles de communication proactifs, des cercles de la parole et des cercles éducatifs;
 - Enseigner, modéliser et encourager la pratique des cercles excentriques en salle de classe pour la résolution de problèmes, la recherche de solution communautaire;
 - Enseigner, modéliser et encourager l'emploi de la méthode du « chemin de la paix » pour la résolution de conflits autonomes et ponctuels en salle de classe et dans la cour d'école;
 - Faire l'achat de ressources et de livres.

Participer à des initiatives portant sur :

- **L'équité et l'inclusion :**

- Participation aux journées thématiques du Conseil.
- Intégrer des perspectives et des activités culturelles significatives de la communauté LGBTQ2+ dans la planification de l'enseignement :
 - Mettre sur pied un club scolaire faisant la promotion de l'inclusion, de la sécurité et du respect;
 - Déterminer les ressources disponibles en salle de classe ou disponibles à la bibliothèque de l'école portant sur l'équité et l'inclusion;
 - Participation à la journée ViaRose du Conseil.
- Intégrer des perspectives et des activités culturelles significatives des Premières Nations dans la planification de l'enseignement :
 - Lecture des traités à chaque lundi à la radio scolaire le matin;
 - Participation à la Semaine de reconnaissance des traités - première semaine du mois de novembre;
 - Intégrer des livres des Premières Nations, métis et inuits au curriculum enseigner en salle de classe. Voir listes possibles sur le Teams : Je fais ma part;
 - Prendre part aux activités suggérées dans le calendrier mensuel des Perspectives autochtones, Environnement et Construction identitaire (PEC);
 - Participer aux activités pour souligner le mois de l'histoire des peuples autochtones et la Journée nationale des Autochtones (le 21 juin);
- Intégrer les principes de la pédagogie sensible à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l'enseignement :
 - Mettre en place des initiatives pour appuyer une pédagogie sensible à la culture;
 - Encourager la réflexion, les questions;
 - Introduire le terme enseignement culturellement pertinent pour décrire l'enseignement qui intègre les connaissances de l'élève et ses expériences au foyer et dans la communauté dans le curriculum, de même que dans l'enseignement et les expériences d'apprentissage en classe;
 - Intégrer les trois principes essentiels (avoir des attentes élevées envers tous les élèves, aider les élèves à développer leur compétence culturelle et guider les élèves dans le développement d'une sensibilité culturelle);
 - Encourager les élèves à orienter leur apprentissage en intégrant leur identité et leurs connaissances préalables à leurs expériences au foyer et dans la communauté;

- Initier une démarche de construction identitaire chez les élèves;
- Veiller à développer les perspectives socioculturelles des élèves;
- Planification de l'intégration des référents culturels dans l'enseignement;
- Varier les ressources et le matériel pédagogique pour que le milieu d'apprentissage reflète et soient accessibles à l'ensemble des apprenants;
- Choisir des ressources, du matériel et des livres qui présentent à la fois des perspectives locales et globales;
- Exploitez une variété de ressources en littérature, en arts, etc. qui incorporent les cultures des élèves;
- Célébration de la communauté scolaire (p. ex., journée multiculturelle).

- **Engagement et leadership des élèves :**

- Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves :
 - Assurer la mise en œuvre du conseil d'élève;
 - Assurer la *voix des élèves*;
 - Participation aux activités animées par l'équipe de l'animation culturelle.
- Organiser des journées décloisonnées au niveau de l'école pour des occasions comme :
 - Halloween;
 - Fêtes;
 - Saint-Valentin;
 - Carnaval;
 - Semaine de l'éducation;
 - Semaine de la francophonie;
 - Fête champêtre.
- Assurer la mise en œuvre de clubs d'écoles :
 - Club de sports;
 - Club de la réussite;
 - Club robotique;
 - Club de ukulélé;
 - Club de BD;
 - Club de lecture;
 - Club de devoirs;

- Club d'arts;
- Ateliers DOVE;

Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités de la semaine de la prévention de l'intimidation du 21 au 25 novembre 2022.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Participation aux <u>activités</u> de la semaine de la prévention de l'intimidation du 21 au 25 novembre 2022.	Tous les élèves de l'école participent au moins à une activité parmi celles proposées dans le livret.	Enseignants titulaires	21 au 25 novembre

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2023, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2023, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<p>Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe; - Faire des suivis avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire; - Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices; - Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation; - Créer un environnement sécuritaire pour l'élève; 	<p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels</p>	<p>Équipe-école</p>	<p>Au besoin</p>



<ul style="list-style-type: none">- Créer un plan de sécurité de l'élève;- Appel à la police.- Référer l'élève vers des organismes comme :<ul style="list-style-type: none">- Jeunesse, j'écoute;- LGBTQ Youth LINE;- Black Youth Helpline;- +FORT -application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation;- Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits (24 heures).			
<p>➤ Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation :</p> <ul style="list-style-type: none">- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève;- Offrir l'appui des travailleurs sociaux;- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif;- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices;	<p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels</p>	<p>Équipe-école</p>	<p>Au besoin</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation; - Créer un environnement sécuritaire pour les élèves; - Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire. 			
<p>➤ Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève; - Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école; - Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes; - Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats); - Monitorer et faire des suivis avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas; - Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire; 	<p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels</p>	<p>Équipe-école</p>	<p>Au besoin</p>



- | | | | |
|--|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Suivre les étapes établies dans la pyramide d'intervention de l'école;- Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève;- Intervention des travailleurs sociaux;- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif;- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé;- Élaborer un plan d'intervention;- Élaborer un plan de soutien du comportement au besoin (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève);- Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu;- Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu; | | | |
|--|--|--|--|

<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu; - Appel à la police. 			
<p>Priorité 2 de l'école :D'ici juin 2023, les membres du personnel de l'école modéliseront les comportements attendus auprès de tous les élèves afin de développer une stratégie globale d'attentes concernant le comportement approprié des élèves.</p>			
Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<p>Développer et faire la promotion de l'apprentissage de comportements attendus par l'appui au comportement positif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire la promotion du code vie de l'école; • Faire la promotion du code vie de la classe; • Faire la promotion des matrices comportementales de façon systémique à l'échelle de l'école; 	<p>-Annonces à la radio scolaire, création d'affiche. 1 attente par semaine.</p> <p>-Référentiel/affiche en salle de classe sur le code de vie ou les règles de la classe.</p> <p>- cibler 2 ou 3 matrices à travailler toute l'année.</p>	<p>-Membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école + animateur culturel</p> <p>-Enseignants titulaires</p> <p>Équipe école</p>	<p>Septembre à juin</p> <p>Septembre 2021</p> <p>Septembre à juin</p>
<p>Établir et adopter le système de renforcement positif à l'échelle de l'école:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélection du système de renforcement positif; • Formation du personnel sur l'utilisation du système; 	<p>-Formation des classes à travers l'application (p. ex. : Class Dojo)</p>	<p>Le personnel de l'école</p>	<p>Septembre à juin</p>



Conseil scolaire Viamonde

- Présentation du système aux élèves;
- Utilisation systémique à l'école du système par tous les membres de l'école.

--	--	--	--

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l'école)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à: <ol style="list-style-type: none"> 1. Aller voir un adulte de confiance. 2. Dénoncer les actes de façon anonyme en utilisant : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l'école ➤ Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent: <ul style="list-style-type: none"> - Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire; - Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I; 	<ul style="list-style-type: none"> • Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l'école.



- Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école
- Remplir le formulaire en ligne : [Déclaration d'incident du conseil](#) ;
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement : [PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H](#);
- Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l'aide du système de déclaration d'incident en ligne, remplir le formulaire rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles ([Directives administratives no 3,32](#));
- Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les informations demandées dans l'outil de déclaration des incidents qui se trouve au lien suivant : <https://viamonde.oesc-cseo.ca/login/login/> ;
- Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l'incident. ([Directives administratives no 4,32](#)).

- **Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire :**

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Recevoir les confidences des élèves;
- Participer au moyen de dénonciation;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire »;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner les incidents;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire;
- Participer à la formation sur les incidents violents le 24 octobre 2022;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir;

- Fournir un soutien aux comportements positifs;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner l'incident;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école;
- Respecter le code de conduite de l'école;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

- **Réactions possibles en cas d'intimidation :**

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer;
- Évaluer les risques;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation (« laisse donc faire... »);
- Offrir une présence alliée « je ne suis pas d'accord » « tu peux compter sur moi » « je vais aller chercher de l'aide »;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation;
- Consulter le code de conduite de l'école;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI);

Pour se renseigner davantage sur la prévention et la signalisation de l'intimidation :

- Ressources d'éducation à l'attention des parents :
- [Ce que tout parent doit savoir | PREVNet - L'Autorité canadienne en matière de prévention de l'intimidation](#)
- [Ressources pour parents - Cyberintimidation | HabiloMédias \(habilomedias.ca\)](#)

- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2023;
- Se porter bénévole lors de la tenue d'activités de prévention contre l'intimidation au sein de l'école;
- Être à l'écoute de son enfant;
- Aidez votre enfant à faire la distinction entre « moucharder », « rapporter » ou « dénoncer », et signaler un incident. Expliquez-lui que signaler un incident exige du courage et qu'il ne s'agit pas de causer des problèmes à un autre élève, mais de protéger l'ensemble des élèves;
- Aidez votre enfant à faire la différence entre rapporter et dénoncer. Expliquez-lui que rapporter consiste à dénoncer quelqu'un pour lui attirer des ennuis alors que dénoncer consiste à obtenir de l'aide lorsqu'on vous fait du mal, ou lorsqu'on fait du mal à une personne de votre connaissance, ou lorsque votre droit ou le droit de cette personne à être en sécurité est retiré;
- Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit;
- Surveillez le comportement de votre enfant. Si vos rencontres avec le personnel scolaire ne mettent pas fin à l'intimidation, demandez à parler à la direction. Faites le suivi des mesures convenues lors de la réunion;
- Dénoncer les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire
- Informer l'école si l'intimidation se poursuit;

➤ [**Ressources sur la sécurité sur Internet – Ressources pour parents de la 4^e à la 8^e année - OPHEA**](#)

➤ [**ParentsCyberAvertis.ca**](#)

Je veux me renseigner sur les activités en ligne des enfants de...

- [**Enfants de 5–7 ans**](#)
- [**Enfants de 8–10 ans**](#)
- [**Jeunes de 11–12 ans**](#)
- [**Jeunes de 13–15 ans**](#)

➤ [**Parents partenaires en éducation**](#)

➤ [**L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme Guide pour les parents d'élèves de l'élémentaire et du secondaire \(gov.on.ca\) \(Le guide\)**](#)

➤ [**L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme**](#) – Site Web

- Participer à la recherche de solutions et à l'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'intimidation;
- En cas d'incident grave, la directrice ou le directeur d'école doit informer les parents des élèves concernés, sauf en de rares exceptions, et doit inviter les parents à discuter de mesures de soutien pour leur enfant;
- L'intimidation, y compris la cyberintimidation, est un exemple d'incident grave impliquant des élèves;
- En cas d'incident violent, la direction doit suivre les directives énoncées dans Modèle provincial de protocole local entre la police et le conseil scolaire concernant le signalement à la police.

La direction :

- Établir un comité des écoles sécuritaires et bienveillantes;
- Élaborer, à l'aide du comité, le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation;
- Partager le PPIMI avec l'ensemble du personnel;
- Informer les parents du PPIMI lors de la rencontre du conseil d'école;
- Partager le PPIMI sur le site Internet de l'école;
- Assurer la mise en application du PPIMI dans son école;
- Suivre le protocole en cas d'intimidation ou la violence en milieu scolaire;
- Faire enquête sur les signalements en cas d'intimidation;

➤ **Le code de conduite de l'Ontario pour le secteur de l'éducation : Guide des parents**

➤ **Écoles sécuritaires et accueillantes (gov.on.ca)**

☐ **Ateliers pour parents offerts par des organismes externes:**

- **L'intimidation et le conflit Parent / Tuteur par Brave Éducation**

Atelier gratuit en ligne offert aux parents, tuteurs, tutrices des écoles Csviamonde :

22 novembre 2022 : Maternelle à la 6^e année à 19h

23 novembre 2022 : 7^e à la 12^e année à 19h

- **Parents, tutrices et tuteurs : Partenaires pour la prévention** – Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école

- **Prévention de l'intimidation** - Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école

Pour toutes questions ou de préoccupations portant sur l'intimidation veuillez communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant, la direction-adjointe ou la direction de l'école.

- Suivre toutes les étapes d'interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Assurer les signalements multiples nécessaires;
- Assurer les suivis;
- Examiner et analyser les données sur le climat scolaire;
- Rendre disponible les programmes et le soutien pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :

- Communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant par courriel en plaçant la direction en c. c. Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit.

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

1. La direction fait enquête.
2. La direction de l'école communique avec les parents ou avec les tutrices ou tuteurs des élèves subissant des actes d'intimidation ainsi que des élèves s'y livrant, et les informer :
 - de ce qui s'est produit;
 - du préjudice subi par l'élève;
 - des mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'incident
 - des soutiens qui seront proposés à l'élève en réponse à l'incident.
 - la direction de l'école communique aux parents pour discuter des mesures de soutien offertes à leur enfant.
3. En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive, qui peut donner lieu à une suspension ou à un renvoi.

Suspension et renvoi :

Découvrez ce qui se produira si votre enfant est suspendu ou renvoyé de l'école, comment sont prises les décisions et quelles mesures de soutien sont offertes aux élèves pour le retour en classe.

[Directives administratives no 3,32-
STRATÉGIE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES](#)

Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

- Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation.